

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le - 9 OCT. 2024  
ID : 035-213502362-20241003-SG2024\_398-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 3 octobre 2024 - Délibération n° 2024-083

CONVENTION-CADRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT  
DU QUARTIER DE BELLEVUE À REDON  
(EX-QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE)  
2024-2026

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

| Nombre de membres du Conseil |    |
|------------------------------|----|
| En exercice                  | 29 |
| Présents                     | 24 |
| Votants                      | 28 |
| Vote                         |    |
| Pour                         | 28 |
| Contre                       | 0  |
| Abstention                   | 0  |

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur André Croguennec.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

**- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Soazig Ruiz.

**Rapport de Pascal Duchêne, Maire.**

*La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, qui redéfinit la politique de la Ville en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants, a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste de l'agglomération et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.*

*Cette politique inscrite dans une nouvelle géographie prioritaire définie par un critère unique de concentration de pauvreté est fondée sur deux principes essentiels :*

- la mobilisation du droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en faveur des quartiers prioritaires (QPV),*
- la participation des habitants à travers une démarche de co-construction.*

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 07/10/2024        |
| Reçu en préfecture le 07/10/2024          |
| Publié le - 9 OCT. 2024                   |
| ID : 035-213502362-20241003-SG2024_398-DE |

*La politique de la Ville a été mise en œuvre sur le quartier Bellevue-Patton de Redon dans le cadre d'un contrat global (social, urbain et économique) intitulé "contrat de ville" pour la période de 2015 à 2020, puis prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.*

*Le contrat de ville a été conclu avec l'Etat par la commune de Redon, sur le territoire de Bellevue-Patton. Redon Agglomération, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, le Procureur de la République, le Rectorat, l'Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des dépôts et consignations, les chambres consulaires et le bailleur social Néotoa ont été également signataires du contrat.*

*Les orientations ont été déclinées selon les trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique, et selon trois axes transversaux : jeunesse, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, définis au plan national.*

*Si les thématiques suivantes étaient également inscrites dans le contrat (prévention et promotion de la santé, prévention de la délinquance, accès à la culture, aux sports et aux loisirs, insertion et formation), une attention particulière a été portée à l'éducation et à la parentalité, au cadre de vie et au renouvellement urbain, à l'emploi et au développement économique.*

*Des partenariats se sont développés ou ont été renforcés pendant la période contractualisée et de multiples actions ont vu le jour. La mobilisation des habitants s'est caractérisée par la constitution d'un conseil citoyen et a été accompagnée par l'intervention d'adultes-relais dans le quartier.*

*Le contrat de ville a pris fin le 31 décembre 2023, la sortie du dispositif s'expliquant par des indicateurs démographiques (densité "populationnelle") plus que par des indicateurs socio-économiques (fragilités subsistantes). Ces derniers appellent à maintenir l'engagement renforcé des signataires.*

*C'est pourquoi, lors du comité de pilotage du 21 décembre 2023, les signataires du contrat de ville ont acté la volonté de poursuivre leurs engagements au-delà de la précédente contractualisation pour :*

- assurer une continuité des actions et de la démarche engagées durant le contrat de ville, au-delà de la sortie du dispositif,*
- permettre une coordination entre les partenaires et un suivi des actions, dans un format plus souple.*

*Conformément aux volontés exprimées lors du dernier comité de pilotage du contrat de ville, la Ville de Redon, les services de l'Etat, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Redon Agglomération formalisent leurs engagements respectifs dans la présente convention cadre.*

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le 9 OCT. 2024  
ID : 035-213502362-20241003-SG2024\_398-DE

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la présentation à la commission des Affaires Sociales et Droit des Femmes, Insertion, Personnes Âgées et Handicap du 24 septembre 2024,  
Vu la présentation à la commission des Affaires Scolaires, Enfance, Jeunesse et Vie Étudiante du 25 septembre 2024,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à effectuer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
**Soazig Ruiz**  
Conseillère Municipale

Mis en ligne le - 9 OCT. 2024



CONVENTION CADRE  
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU QUARTIER DE BELLEVUE À REDON (EX-QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE)  
2024- 2026

**ENTRE**

La Ville de Redon, l'Etat, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Redon Agglomération.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 qui redéfinit la politique de la ville en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste de l'agglomération et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Cette politique inscrite dans une nouvelle géographie prioritaire définie par un critère unique de concentration de pauvreté est fondée sur deux principes essentiels :

- la mobilisation du droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en faveur des quartiers prioritaires (QPV),
- la participation des habitants à travers une démarche de co-construction.

La politique de la ville a été mise en œuvre sur le quartier Bellevue-Patton de Redon dans le cadre d'un contrat global (social, urbain et économique) intitulé « contrat de ville » pour la période de 2015 à 2020, puis prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

Le contrat de ville a été conclu avec l'Etat par la commune de Redon, sur le territoire de Bellevue-Patton. Redon Agglomération, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, le Procureur de la République, le Rectorat, l'Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse des dépôts et consignations, les chambres consulaires et le bailleur social Néotoa ont été également signataires du contrat.

Les orientations ont été déclinées selon les trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique, et selon trois axes transversaux : jeunesse, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, définis au plan national. Si les thématiques suivantes étaient également inscrites dans le contrat (prévention et promotion de la santé, prévention de la délinquance, accès à la culture, aux sports et aux loisirs, insertion et formation), une attention particulière a été portée à l'éducation et à la parentalité, au cadre de vie et au renouvellement urbain, à l'emploi et au développement économique.

Des partenariats se sont développés ou ont été renforcés pendant la période contractualisée et de multiples actions ont vu le jour. La mobilisation des habitants s'est caractérisée par la constitution d'un conseil citoyen et a été accompagnée par l'intervention d'adultes-relais dans le quartier.

Le contrat de ville a pris fin le 31 décembre 2023, la sortie du dispositif s'expliquant par des indicateurs démographiques (densité « populationnelle ») plus que par des indicateurs socio-économiques (fragilités subsistantes). Ces derniers appellent à maintenir l'engagement renforcé des signataires.

C'est pourquoi, lors du comité de pilotage du 21 décembre 2023, les signataires du contrat de ville ont acté la volonté de poursuivre leurs engagements au-delà de la précédente contractualisation pour :

- assurer une **continuité** des actions et de la démarche engagées durant le contrat de ville, au-delà de la sortie du dispositif,
- permettre une **coordination** entre les partenaires et un suivi des actions, dans un format plus souple.

Conformément aux volontés exprimées lors du dernier comité de pilotage du contrat de ville, la Ville de Redon, les services de l'Etat, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Redon Agglomération formalisent leurs engagements respectifs dans la présente convention cadre.

## **Article 1 : Objet de la convention**

L'évaluation du contrat de ville 2015-2023 a mis en exergue des axes prioritaires sur lesquels les signataires, selon leurs compétences, s'engagent à poursuivre, voire à amplifier leur action :

1. Enfance et parentalité : soutenir la continuité des actions et accompagner la réussite éducative
2. « Aller vers » en facilitant l'accès aux droits, à la culture, aux activités sportives
3. Espaces publics- Cultiver le partage et faire société

Le plan d'actions prioritaires de cette convention se focalise sur ces enjeux.

## **Article 2 : Engagements réciproques**

Chaque partenaire signataire s'engage à soutenir des actions développées sur le quartier de Bellevue, soit au titre de ses politiques sectorielles, soit au titre d'une enveloppe spécifique, soit les deux.

Les signataires de cette convention cadre s'engagent à mettre en œuvre le programme d'actions qui sera réactualisé annuellement.

## **Article 3 : Modalités de concertation**

La mise en œuvre de cette convention reposera sur une coordination assurée par les services de la Ville de Redon.

Chaque année, un comité de pilotage annuel sera organisé afin de :

- Evaluer la mise en œuvre des actions
- Proposer de nouvelles orientations

Une réunion technique sera également organisée en amont afin de :

- Faire le point sur le programme d'actions N-1
- Travailler sur une actualisation du programme d'actions N+1 et les financements mobilisables
- Organiser le comité de pilotage

Une gouvernance locale simple, lisible et réaffirmée est la garantie d'une collaboration partenariale efficiente.

#### Article 4 : Durée du protocole

La présente convention cadre prend effet à sa signature. Son terme est fixé au 31 décembre 2026.

#### Article 5 : Programme d'actions prioritaires

##### 1. Enfance et parentalité : soutenir la continuité des actions et accompagner la réussite éducative

| 1.1. Sécuriser la mission coordination PRE<br>(élargissement du périmètre au territoire communal)   | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés   | Partenaires mobilisables  |
|---|---|---|
| <p>Dispositif d'accompagnement socio-éducatif visant à identifier les publics, cibler les difficultés, adopter une approche globale et proposer un soutien individualisé en s'appuyant sur l'expertise pluridisciplinaire et en orientant vers les partenaires.<br/>Favoriser l'implication des parents.</p> <p><b>Pilote</b><br/>DSEC - Ville de Redon<br/>CCAS de Redon</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Etat : 35 000 €<br/>Ville de Redon : 17 000 €</p> | <p>Etat / DDETS 25 000 € en 2024<br/>20 000 € en 2025<br/>10 000 € en 2026</p> <p>Ville de Redon :<br/>60% de poste de coordination/référent de parcours 2-11 ans<br/>40% de poste référent de parcours 12-16 ans</p> | <p>CAF (au titre des actions collectives)</p> <p>Redon Agglomération : articulation avec la Convention Territoriale globale (CTG) + intégrer le réseau CTG (Coordinatrice du PRE)</p> |

| 1.2. Sécuriser le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) à la Maison de l'Enfance et au Centre Social Confluence  | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés  | Partenaires mobilisables   |
|---|--|--|
| <p>Action de soutien à la scolarité par la réalisation des devoirs et la découverte culturelle</p> <p><b>Pilote</b><br/>DSEC - Ville de Redon<br/>Centre Social Confluence</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>CAF : 3 200 €<br/>Ville de Redon : 20 000€ (0.65 ETP)<br/>Centre Social : 6 500€</p> | <p>CAF (dispositif CLAS)</p> <p>Ville de Redon<br/>20% de poste de coordination<br/>3 agents X 0.15 ETP<br/>Une équipe de bénévoles</p> <p>Centre Social Confluence 0.21 ETP</p> | <p>CAF (au titre des actions collectives)</p> <p>OTS dans le cadre de l'école du sport</p> <p>Redon Agglomération dans le cadre de partenariat d'accès à la culture (médiathèque) + articulation avec la Convention Territoriale Globale (CTG)</p> |

| 1.3. Actions spécifiques : apprentissages fondamentaux  | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés   | Partenaires mobilisables  |
|---|---|---|
| <p><b>Consolider les Ateliers AlphaFLE Adultes</b><br/>Proposer des ateliers de soutien aux apprentissages de la langue française au Centre Social</p> <p><b>Pilote</b> : Centre Social Confluence</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>8 500 € Centre Social Confluence</p> | <p>Centre Social Confluence dans la coordination et le portage du projet<br/>8 500€</p> | <p>Etat / DDETS (BOP 104 /AAP)<br/>Note : vigilance sur le passage en BOP 104.</p> <p>Redon Agglomération : critère d'admission en crèche + fonds FLE créé à la médiathèque en 2025.</p> <p>Région Bretagne : Voir si dispositifs Prépa FLE et action territoriale activables pour les adultes en formation</p> |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>Initier les ateliers FLE enfants (« allophonie effective »)</b><br/>CP/CE1/CE2 – 1h/hebdo sur l'année scolaire</p> <p><i>Pilote</i> : Ecole Anne Sylvestre, IEN, Ville de Redon, Etat</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Education Nationale : 1750 €</p>                            | <p>IEN : accord de principe dans le cadre du dispositif « Coup de pouce en lecture »</p> <p>Ecole Anne Sylvestre : souhait réaffirmé avec une quarantaine d'enfants qui pourraient être concernés</p> | <p>Pour le financement :<br/>Ville de Redon (lien PRE et CLAS)</p> <p>Etat / DDETS (BOP 104 / AAP)<br/>Enseignant.e FLE : une professionnelle identifiée et proposée par le Centre Social Confluence</p> |
| <p><b>Mise en place du dispositif EMILE - Ecole Anne Sylvestre</b><br/>(Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère) – rentrée septembre 2025 – 9h d'anglais par semaine depuis la maternelle jusqu'au CM2</p> <p><i>Pilote</i> : Education nationale, IEN</p> | <p>Education Nationale (enseignants bilingues français-anglais) – Accord de principe du Directeur Académique</p> <p>Ville de Redon (soutien matériel et humain – Atsem)</p>                           |  |

| 1.4. Actions spécifiques : Soutien aux apprentissages   | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés   | Partenaires mobilisables |
|---|---|--------------------------|
| <p><b>Orchestre à l'école - Ecole Anne Sylvestre</b><br/>Dispositif d'apprentissage de la musique via l'intervention de professeurs de musique du Conservatoire à une classe de CE2. Ateliers et classe orchestre</p> <p><i>Pilote</i> : Education Nationale, Conservatoire - Redon Agglomération et DSEC – Ville de Redon</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Redon Agglomération : 20 000€<br/>Ville de Redon 3 000 €<br/>Département 35 – Soutien de l'école via le plan musique</p> | <p>Convention tripartite EN /RA /Ville de Redon reconduite en 2024</p> <p>Redon Agglomération : 20 000€</p> <p>Ville de Redon : 3 000 €</p> <p>Département 35 dans le cadre du plan Musique : 44 733€ (pour le fonctionnement) et 27 351€ (pour les musiciens intervenants)</p> |                          |
| <p><b>Coupon Culture Sport</b><br/>Dispositif d'accès aux activités sportives et culturelles par l'attribution</p>  | <p>Ville de Redon : 4 000€ pour les élèves de l'école Anne Sylvestre</p>  |                          |

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p>d'un coupon de réduction à faire valoir sur une licence ou un adhésion à une association sportive, culturelle ou de loisirs (y compris conservatoire de musique et piscine de Redon)</p> <p><b>Pilote</b> : DSEC – Ville de Redon</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon : 3 070€ pour les enfants scolarisés à Anne Sylvestre</p> |  |   |
| <p><b>Révisé ton sport</b><br/>Dispositif d'accès au sport sur le temps périscolaire pour les élèves de CP – CE1, un soir par semaine après la classe à l'Ecole Anne Sylvestre</p> <p><b>Pilote</b> : DSEC – Ville de Redon</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon : 300€ pour 2 mois d'expérimentation</p>                           | <p>Ville de Redon : 1 000 €</p>  | <p>CAF (AAP et actions collectives)</p> |
| <p><b>Modules Sport</b><br/>Dispositif de découverte et de pratique sportive sur le temps scolaire</p> <p><b>Pilotes</b> : Ville de Redon et OTS</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon - une partie des 21 700€ de subvention OTS et modules école/club</p>  | <p>Ville de Redon - une partie des 21 700€ de subvention OTS et modules école/club</p> |   |
| <p><b>Modules d'Enseignement Artistique Culturel et Patrimonial (EACP)</b><br/>Dispositif de soutien aux apprentissages artistiques, culturels et patrimoniaux</p>  | <p>Ville de Redon : 5 000 €</p>  | <p>DRAC</p>                             |

|  |                                 |   |
|--|---------------------------------|---|
| <p>Réalisation sur le temps scolaire</p> <p><b>Pilote</b> : DSEC – Ville de Redon<br/>Partenaire : Education nationale</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon : 1 000 €</p>  |                                 |   |
| <p><b>Permis vélo</b><br/>Opération de sécurité routière inscrite au programme du 1<sup>er</sup> degré destinée aux élèves de CM2</p> <p><b>Pilote</b> : DSEC – Ville de Redon<br/>Partenaire : Police Municipale</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon : 1 000 €</p> | <p>Ville de Redon : 1 000€</p>  |   |
| <p><b>Savoir Rouler à Vélo (SRAV)</b><br/>Opération de sécurité routière et d'encouragement aux mobilités douces<br/>Ecole Anne Sylvestre</p> <p><b>Pilote</b> : DSEC – Ville de Redon</p>   | <p>Ville de Redon : 2 100 €</p> | <p>Génération vélo (AAP)</p> <p>DSDEN / SDJES</p> |

| 1.5. Actions spécifiques : Soutien à la parentalité   | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés   | Partenaires mobilisables |
|---|---|--------------------------|
| <p><b>LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents</b><br/>Le LAEP s'adresse aux familles et à leurs enfants âgés de 0 à 6 ans au sein d'un lieu convivial et ludique au Centre Social Confluence.</p> <p><i>Pilote</i> : Centre Social Confluence</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>CAF et Ville de Redon (via la subvention globale annuelle) : 11 700€</p>     | <p>CAF</p> <p>Ville de Redon (via la subvention globale annuelle de 130 200€))</p> <p>Centre Social Confluence dans la coordination et le portage du projet</p> |                          |
| <p><b>Permanence du Relais Petite Enfance au sein du quartier</b><br/>Lieu d'information, de rencontres et d'échanges de proximité à l'attention des parents et des professionnels.</p> <p><i>Pilote</i> : Redon Agglomération</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Redon Agglomération : dépenses correspondant à la mobilisation des ressources humaines</p> | <p>Redon Agglomération - dépenses correspondant à la mobilisation des ressources humaines</p>   |                          |
| <p><b>Lecture à la crèche du Centre Social Confluence et jeux à la Ludothèque</b></p> <p><i>Pilote</i> : Redon Agglomération</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Dépenses correspondant à la mobilisation des ressources humaines</p>   | <p>Redon Agglomération - dépenses correspondant à la mobilisation des ressources humaines</p> <p>La crèche du Centre Social Confluence</p>                      |                          |

## 2 - « Aller vers » : Accès à

| 2.1. Faciliter et simplifier l'accès aux droits  | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés  | Partenaires mobilisables  |
|--|--|---|
| <p><b>Mettre en œuvre l'expérimentation 100% accès aux droits</b> au sein du quartier de Bellevue<br/>L'ensemble du projet vise à développer des démarches ciblées pour repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs droits : accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, aides personnalisées au logement (APL) ainsi qu'aux services publics.</p> <p><i>Pilote</i> : Redon Agglomération + Département 35 + CPAM<br/>CCAS de Redon : participation au Comité Local de Suivi et employeur du référent accès aux droits.</p> | <p>Redon Agglomération +<br/>Département 35 + ARS :<br/>42 400€ (toutes dépenses<br/>confondues)</p> <p>CCAS Redon : 5 000€</p> <p>Etat / DDETS : poste adulte relais<br/>du Centre Social Confluence<br/>renouvelé le 15/11/2023 pour 3<br/>ans (fin de la convention le<br/>14/11/2026).<br/>Au 1<sup>er</sup> juillet 2024, l'aide annuelle<br/>est de 22 810€ (elle est<br/>revalorisée le 1<sup>er</sup> juillet de<br/>chaque année)</p> | <p>Adulte relais du Centre social Confluence<br/>Bailleurs Sociaux<br/>Ecoles<br/>Partenaires de la Commission Territoriale Emploi<br/>Formation Insertion (en lien direct avec l'action du<br/>programme de la CTEF-I)</p> |
| <p><b>Développer les relais de proximité au cœur du quartier</b><br/>Permanences et actions sur l'accès aux droits, aux soins, à la<br/>formation et à l'emploi des partenaires<br/>Mise en place d'une permanence avec le travailleur social du<br/>CCAS au sein du quartier.<br/>Solliciter l'appui d'autres professionnels en lien avec la formation<br/>et l'emploi.</p>   | <p>A construire</p>  | <p>Néotoa<br/>France Travail<br/>Mission Locale<br/>Centre de formation CLPS<br/>Région Bretagne<br/>Adulte relais du Centre Social Confluence</p>  |

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>Pilote</b> : CCAS de Redon</p>  |  |   |
| <p><b>Faciliter l'accès aux logements à loyer modéré sur le territoire</b><br/>(en cohérence avec l'objectif de renforcer l'équilibre social et territorial et de diversifier l'offre de logements).</p> <p><b>Pilotes</b> : Redon Agglomération<br/>Ville de Redon<br/>CCAS de Redon</p> | <p>Ville de Redon<br/>Redon Agglomération : mise en place d'une politique communautaire d'accès au logement social, de gestion de la demande et de l'attribution avec la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dans le cadre du PLH 2024-2030 + soutien financier pour la production de Logements locatifs Sociaux (LLS) : 50 LLS aidés par an avec une majoration de l'aide pour la production de LLS dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain + priorités aux LLS de type T2 et T3.</p> | <p>Bailleurs sociaux<br/>Etat<br/>Département 35 dans le cadre de sa politique sectorielle « aide à la pierre » + cumul possible avec le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST).</p> <p>Région Bretagne dans le cadre des dispositifs régionaux ou européens (FEDER) en vigueur.</p> |
| <p><b>Déployer et faire connaître les solutions de mobilité</b></p> <p><b>Pilotes</b> : Redon Agglomération<br/>CCAS de Redon</p>   | <p>Redon Agglomération : déploiement de la stratégie de mobilités avec la mise en œuvre du transport urbain.</p>   | <p>Département 35<br/>Région Bretagne pour les lignes Breizh Go (ligne 12).</p>   |

| 2.2. Actions spécifiques : cohésion sociale, lutte contre l'isolement, égalité des droits   | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés  | Partenaires mobilisables   |
|---|--|--|
| <p><b>Animation : il était une fois...Redon</b><br/>Rencontre à destination des personnes âgées<br/>1 fois par trimestre, à la salle Le Carré 9.</p> <p><i>Pilote</i> : CCAS de Redon</p>   | <p>Service Vie Culturelle et Patrimoniale Ville</p>  |  |
| <p><b>Café Bricol'Age</b></p> <p><i>Pilote</i> : Centre Confluence</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>9 000 €</p>  | <p>Etat / DDETS 35 (financement exceptionnel pour 2024 – non reconductible) : 2 000€</p> <p>NEOTOA (TFPB)</p>  |  |
| <p><b>Coopération de proximité, lutte contre l'isolement des seniors</b><br/>Accompagner les CCAS, les bénévoles, les associations à la lutte contre l'isolement (repérage et actions)</p> <p><i>Pilote</i> : Redon Agglomération</p> | <p>CCAS</p> <p>Centre Social Confluence (visites de convivialité au domicile des personnes isolées)</p> <p>Clubs</p> <p>Département 35<br/>Budget : conférence des financeurs 35</p> | <p>Médiathèque : portage de documents à domicile (projet en réflexion)</p> |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>Rencontres des aînés de Bellevue-Patton</b><br/>Rompre l'isolement des seniors par la proposition de rencontres autour d'activités et de sorties.</p> <p><i>Pilote</i> : Association des Aînés de Bellevue-Patton</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>900 €</p>  | <p>NEOTOA (TFPB)</p>  | <p>Demande de subventions OMCL/Ville de Redon en cours</p>  |
| <p><b>D'un 8 mars à l'Autre</b><br/>Animations pour promouvoir l'égalité femmes/hommes</p> <p><i>Pilote</i> Centre Social Confluence</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon : 5000 €<br/>Département 35 (2023) : 1 500€<br/>Etat – Contrat de Ville 2023 : 2 000€</p>  | <p>Etat / DDETS (financement exceptionnel pour 2024 – non reconductible) : 3 000€</p> <p>DRAC</p> <p>Redon Agglomération<br/>Mars 2025 – résidence d'une metteuse en scène sur une semaine</p> <p>Département 35 : entre 2000 et 2500 € dans le cadre d'une enveloppe spécifique « sortie du QPV »</p>                                    | <p>Région Bretagne selon le programme</p>   |
| <p><b>Sécuriser une programmation vacances sur l'année (Belles vacances, Street and sport, ...)</b><br/>Animations sportives les après-midis début juillet et fin août (avec structure gonflable multisports)</p> <p><i>Pilote</i> : Ville de Redon / contribution OTS possible en co-pilotage/coordination</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>+/- 50 000 €<br/>Département 35 : 4 000€ pour évènement jeunesse sport &amp; culture sur le quartier porté par l'OTS<br/>Etat- Contrat de Ville 2023 : 33 000€ pour évènement jeunesse sport &amp; culture sur le quartier porté par l'OTS</p> | <p>Ville de Redon en pilotage<br/>Budget à recalibrer</p> <p>Repositionnement possible de l'OTS sur un évènement ou une programmation jeunesse &amp; sport au printemps par exemple (avec structure gonflable multisports)</p> <p>Département 35 : entre 2000 € et 2 500 € dans le cadre d'une enveloppe spécifique « sortie du QPV »</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF (AAP + actions collectives)</li> <li>- Redon Agglomération (Médiathèque + Direction des loisirs) : réflexion à lancer avec les associations sportives pour l'accueil des jeunes pendant les vacances à la base nautique</li> </ul> |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>Ciné de plein air</b><br/>fin août 2024</p> <p><i>Pilotage</i> : Centre social Confluence</p>   | <p>Centre Social Confluence : 3 000€</p>   |  |
| <p><b>Quartier Libre</b><br/>Médiation culturelle + co-construction d'un festival au sein du quartier avec les habitants</p> <p><i>Pilote</i> : Casus délires</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon - coproduction : 2100€ (budget DVPVC)<br/>Département 35 : 9 000€<br/>Etat – Contrat de Ville : 10 000€</p>  | <p>Ville de Redon : soutien matériel et coproduction à hauteur de 5000€ (budget DVPVC)</p> <p>Soutien du Département 35 (entre 5000 € et 5500 €) au titre de l'enveloppe spécifique « sortie du dispositif QPV »</p> | <p>Mécénat (5 000€)<br/>Redon Agglomération – Canal DRAC</p> |
| <p><b>Assurer la continuité de Noël Ensemble</b><br/>Fête de Noël avec les habitants au Carré 9</p> <p><i>Pilotes</i> :<br/>Ville de Redon<br/>CCAS de Redon<br/>Co-Pilotes : Secours Populaire Français, Resto du Cœur, Croix Rouge, Cavaliers des 3 pays, Centre Social Confluence, Redon Agglomération, OTS/O 'Formation</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Ville de Redon : 2 500€</p> | <p>Ville de Redon : 1 000 € + mise à disposition du Carré 9</p>  | <p>CAF (AAP – actions collectives)</p>                       |

### 3 – Espaces publics- Cultiver le partage et faire société

| 3.1. Aménager des espaces de convivialités, partager des espaces nourriciers   | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés   | Partenaires mobilisables  |
|--|---|---|
| <p><b>Projet d'amélioration du cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des espaces publics sur 3 centralités d'usages (petits mobiliers urbains, plantations, carrés potagers, réduction des ilots de chaleur + city-parc)</li> <li>- Apaisement des circulations (aménagement ralentisseur de vitesse, mise en impasse de la rue de Châteaubriant, stationnements vélos)</li> <li>- sécurisation / requalification des abords de la Maison des Associations</li> <li>- Participation à la résolution du problème des déchets rue de la Pouesnaie</li> </ul> <p>Ville de Redon = 130 000 € (aménagements)</p> <p><b>Pilote</b><br/>DSEC / ST<br/>Ville de Redon</p> | <p>Inscrit dans Action Cœur de Ville. Pleine cohérence du projet avec les objectifs des documents cadre (déclinaison locale - DOO/SCoT, SRADDET, CRTE, PAAT, CLS2, Projet de Territoire</p> <p>NEOTOA : lien habitants/locataires via diffusion informations et affichages dans les immeubles.<br/>CCAS de Redon<br/>Redon Agglomération (PAAT + CLS)</p> <p>Etat : éligibilité pour 2024 à l'abattement TFPB qui s'applique sur l'ancien périmètre de la géographie prioritaire (2015-2023). A compter de 2025, l'abattement TFPB s'appliquera sur la nouvelle géographie prioritaire (2024-2030).</p> | <p>Etat (lien FIPD - Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance)<br/>Département d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Région Bretagne, à travers l'Appel à Projets « Quartiers en transition ».</p> <p>Redon Agglomération (CLS) : lors de temps de convivialité, à la demande des communes, organisation d'actions autour de la nutrition, du jardin et de la biodiversité.</p> |

| 3.2. Actions spécifiques : Bien vivre ensemble   | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés   | Partenaires mobilisables               |
|--|---|--|
| <p><b>Médiation de proximité</b><br/>Présence de médiateurs et animateurs de quartier (Bellevue)</p> <p><i>Pilote</i> : DSEC - Ville de Redon</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Le financement des moyens humains nécessaires<br/>- 0.50 ETP éducatrice spécialisée (lien avec les habitants)<br/>- 0.50 ETP animateur de quartier (animation Ti Dudi et programmation de rue)<br/>- 0.20 ETP médiateur éducatif et social</p> | <p>Ville de Redon : développement des moyens humains et du financement en 2024<br/>- 0.50 ETP éducatrice spécialisée (lien avec les habitants)<br/>- 0.80 ETP animateur de quartier (animation Ti Dudi et programmation de rue)<br/>- 0.20 ETP médiateur éducatif et social</p> | <p>CAF (AAP – actions collectives)</p> |
| <p><b>Ouverture du local TI DUDI</b><br/>Accueil inconditionnel des habitants et des jeunes</p> <p><i>Pilote</i> : DSEC – Ville de Redon</p> <p><b>Budget 2023</b><br/>Travaux (changement des fenêtres) réalisés par Néotoa : 19 000€</p>   | <p>Ville de Redon + Présence d’animateurs 0.40 ETP</p> <p>Budget d’investissement 2024 : 7 500 € travaux d’embellissement intérieur</p>   | <p>CAF (AAP + Actions collectives)</p> |

#### 4 – Aides sectorielles aux acteurs du quartier

| 4. Intitulé   | Partenaires positionnés<br>Financements fléchés  | Partenaires mobilisables |
|---|--|--------------------------|
| <p><b>Subvention de la Ville de Redon pour le fonctionnement</b><br/>Centre Social = 130 200 €<br/>Fonctionnement de la Maison des associations = 57 000 €<br/>OTS = 21 700 €</p> <p><b>Subvention de Redon Agglomération pour la crèche du Centre Social Confluence : 26 000 €</b></p> <p><b>Subvention du Département 35 pour la crèche du Centre social Confluence : 32 891 €</b></p> <p><b>Financement par l'Etat d'un poste FONJEP au Centre Social Confluence : 7 164 €/an de 2024 à 2026</b></p> | <p>Ville de Redon – idem pour 2024</p> <p>Redon Agglomération – idem pour 2024</p> <p>Département 35 : A déterminer annuellement en fonction des chiffres remontés par la crèche.</p> <p>DSDEN / SDJES</p> |                          |

Fait à Redon, le 24 octobre 2024

**Pascal BAGDIAN**

Sous-préfet de  
l'arrondissement  
de Redon

**Jean-Luc CHENUT**

Président  
Département d'Ille-et-Vilaine

**Pascal DUCHÊNE**

Maire et Président  
du CCAS de Redon

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Président  
Région Bretagne

**Jean-François MARY**

Président de  
Redon Agglomération

En présence de  
**Gladys GRELAUD,**

Conseillère régionale déléguée  
à la politique de la ville